

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LAVEST Hervé, MICHEL Nathalie, LUCAND Serge et BRIQUET Marie Philomène

Absente excusée : GERMAIN Héloïse

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2014

Ordre du jour :

1 – Projet espace culturel et ateliers municipaux / Demandes de subventions :

- au titre du Fonds d'Intervention Communal 2015 et au titre des projets bâtimentaires exceptionnels (Conseil Général)
- au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (Etat)
- au titre de la réserve parlementaire

2 – Travaux de voirie et réseaux 2014 : choix des entreprises

3 – Acquisitions immeubles : intérêt public

4 – Personnel communal :

- Création emploi non permanent au service technique
- Mise à jour du tableau des emplois communaux

5 – Location salle polyvalente : modification règlement

6 – Divers

Pas d'observations concernant les procès-verbaux des réunions de conseil du 8 juillet et du 25 août 2014.

**1 – Projet espace culturel et ateliers municipaux / Demandes de subventions**

**Présentation du projet et discussions** :

Présentation de l'esquisse au conseil municipal, des choix doivent être faits pour valider l'avant-projet sommaire : le conseil retient le principe d'un habillage en bois et choisit, parmi les trois solutions proposées, la solution pour un mode de chauffage et distribution d'eau chaude assurés par une chaudière gaz à condensation, l'installation étant estimée à 12 000 € HT et la consommation annuelle à 3 273 € HT.

L'estimation initiale de 485 000 € hors frais annexes (études, maîtrise d'œuvre, etc...) sera affinée par le maître d'œuvre en tenant compte des choix retenus par le conseil.

**Délibération n° 2014-48**

Exposé :

- Le groupe de travail et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue le 25 août 2014 ont travaillé à l'élaboration du projet comprenant l'adaptation et utilisation des bâtiments existants pour un aménagement de l'ensemble comprenant une extension dans le cadre du Programme d'Aménagement de Bourg
- Le conseil municipal doit se positionner aujourd'hui sur l'avant-projet car une des demandes de subvention doit être déposée avant le 15 octobre au Conseil Général. La commune peut également prétendre à d'autres subventions auprès de l'Etat, du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Présentation du projet :

- Espace culturel : aménagement d'une bibliothèque, de salles de

réunions et d'activités pour les associations et les activités périscolaires, du centre de loisirs et du relais d'assistants maternels

- Ateliers municipaux : création de vestiaires, sanitaires, atelier et garage pour les services techniques de la commune
- Le logement situé à l'étage du bâtiment n'est pas concerné par le projet.

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet sommaire
- dit que l'ensemble du projet est estimé à 612 441 € HT
- sollicite les subventions suivantes auprès :
  - du Conseil Général au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2015
  - du Conseil Général au titre d'une subvention exceptionnelle pour projets bâtimentaires exceptionnels
  - de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015
  - du Sénat et de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire
- approuve le plan de financement et l'échéancier des travaux joints à la présente délibération
- dit que des crédits sont inscrits au budget 2014 et que le complément sera prévu au budget 2015.

**Information complémentaire** : une rencontre avec Mesdames et Messieurs les député, conseiller général et sénateur est en cours d'organisation dans le but de faire connaissance et de présenter la commune et ses projets.

## **2 – Travaux de voirie et réseaux 2014 : choix des entreprises**

### **1°) Programme 2014 voirie et réseaux divers**

#### **Délibération n° 2014-49**

Présentation par Pascal GOUMY, responsable de la commission des travaux.

Les membres de la commission ont établi la liste des travaux à réaliser en 2014 et des devis ont été demandés :

1°) Réfection du chemin de Beauvaleix : une partie dont la dernière réfection date de 1999 est en très mauvais état. 3 entreprises ont été contactées : GUINTOLI, COLAS et EUROVIA. La commission propose de retenir l'offre de EUROVIA pour une réfection en enrobé sur 800m<sup>2</sup> au prix de 22 500 € TTC

2°) Réfection de la cour de l'école : la demande du directeur d'école est justifiée, la cour réalisée en 1992 doit être refaite en enrobé sur 780 m<sup>2</sup>. Deux entreprises ont fait leur proposition : GUINTOLI pour 35 259,40 € TTC et EUROVIA pour 29 952 € TTC. Proposition de la commission : retenir l'entreprise EUROVIA

3°) Enrochement rue de Mouet pour soutenir la route en prolongation du mur de soutènement existant. Propositions de 3 entreprises : GARDARIN Alain pour 18 420 € TTC, GARDARIN Bernard pour 16 200 € TTC et FERRIER pour 13 339,20 € TTC. Un devis a également été demandé pour la fourniture de matériaux avec réalisation par les services techniques (6 000 €). Proposition de la commission : retenir l'entreprise FERRIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les choix de la commission.

Les travaux seront donc confiés à l'entreprise EUROVIA pour la réfection d'une partie du chemin de Beauvaleix et de la cour de l'école (22 500 € TTC et 29 952 € TTC) et à l'entreprise FERRIER pour l'enrochement (13 339,20 € TTC).

Des crédits sont prévus au budget 2014, le complément sera prévu en décision modificative en novembre 2014.

## **2°) Construction du mur de soutènement Rue de Gaudy**

### **Délibération n° 2014-50**

Présentation par le maire :

- Un dossier de consultation a été établi par le maître d'œuvre
- Une consultation a été lancée. Il y a eu de la publicité par affichage et des dossiers ont été adressés à trois entreprises.
- La demande limite de réception des offres était le 30 septembre.
- Une entreprise a déposé son offre : l'entreprise DUGOUR pour un montant de 21 850 € HT, soit 26 220 € TTC.
- Le maître d'œuvre a procédé aux vérifications et a remis son rapport : l'offre est conforme.

Bien qu'il n'y ait qu'une offre, mais considérant qu'elle est conforme et correspond à l'estimation faite par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise DUGOUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le marché avec l'entreprise DUGOUR. Des crédits sont prévus au budget 2014. Le complément sera inscrit en décision modificative en novembre 2014.

*(Départ de Pascal GOUMY à 21 heures)*

## **3 – Acquisitions immeubles : intérêt public**

### **1°) Immeuble impasse de la République**

#### **Délibération n° 2014-51a**

Exposé du maire :

Le conseil municipal a décidé, par délibération du 23 mai 2014, de confier à l'EPF-Smaf l'acquisition à l'amiable de l'immeuble cadastré AB 230 et 231.

Il rappelle l'intérêt pour la commune d'acquiescer cet immeuble situé dans le secteur du centre-bourg :

- le fait de démolir cet immeuble implanté au plus étroit de la rue principale du bourg favoriserait les conditions de circulation et améliorerait la sécurité
- l'espace créé permettrait d'aménager un espace public végétalisé
- dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative par le Syndicat du Bois de l'Aumône, la commune doit prévoir dans le centre bourg des emplacements pour les points d'apport volontaire : une partie de l'espace créé pourrait convenir à l'un de ces points.

Proposition du maire :

Pour toutes ces raisons, il propose au conseil municipal de maintenir son intention de procéder à l'acquisition de cet immeuble pour la mise en œuvre des aménagements précités soit à l'amiable soit par exercice du droit de préemption.

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition faite par Monsieur le maire.

### **2°) Propriété (terrain + grange) rue des Forges**

#### **Délibération n° 2014-51b**

Exposé du maire :

Le conseil municipal a décidé, par délibération du 8 juillet 2014, de confier à l'EPF-Smaf l'acquisition à l'amiable de la propriété (terrain + grange) cadastrée AB 262, 263, 271 et 272.

Il rappelle l'intérêt pour la commune d'acquiescer cet immeuble sur le secteur du centre-bourg :

- Cette propriété jouxte la propriété communale sur laquelle il y a un projet de réhabilitation d'un bâtiment communal et la construction d'ateliers

municipaux. La surface supplémentaire (environ 700 m<sup>2</sup>) faciliterait l'aménagement d'ensemble et un accès serait possible par la rue des Forges.

- La démolition d'une remise permettrait d'élargir la rue des Forges et favoriserait les conditions de circulation et améliorerait la sécurité.
- Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative par le Syndicat du Bois de l'Aumône, la commune doit prévoir dans le centre bourg des emplacements pour les points d'apport volontaire, une partie de l'espace créé pourrait convenir à l'un de ces points.

Proposition du maire :

Pour toutes ces raisons, il propose au conseil municipal de maintenir son intention de procéder à l'acquisition de cette propriété (grange + terrain) pour la mise en œuvre des aménagements précités, soit à l'amiable soit par exercice du droit de préemption.

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

#### **4 – Personnel communal**

##### **1°) Création emploi non permanent au service technique**

###### **Délibération n° 2014-52**

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Trois agents titulaires à temps complet sont employés aux services techniques
- Un des agents a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de un an à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Il propose donc de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour pallier momentanément au manque de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent pour un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, grade de l'Echelle 3, 1<sup>er</sup> échelon, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014, pour une durée maximale de 1 an
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

##### **2°) Création emploi non permanent au service périscolaire et entretien des bâtiments**

###### **Délibération n° 2014-53**

Exposé de Catherine VENTAX :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- la commune peut rencontrer temporairement des difficultés pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire en respectant les règles d'encadrement et pour assurer l'entretien des bâtiments communaux dans les meilleures conditions possibles.

Proposition :

- créer un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent pour faire face occasionnellement aux besoins précités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (20 heures maximum), au grade de l'Echelle 3, 1<sup>er</sup> échelon, à partir du 7 octobre 2014, pour une durée maximale de 1an
- autorise le maire à procéder au recrutement.

### **3°) Mise à jour du tableau des emplois communaux**

#### **Délibération n° 2014-54**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des postes ont été créés pour permettre à des agents de bénéficier d'avancements de grades.

Suite à la nomination de ces agents dans leur nouveau grade, il propose de supprimer les postes suivants après avis du Comité Technique :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – Temps complet, suite à la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe le 01/01/2013 pour avancement de grade de ROUGIER Gisèle
- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe – Temps complet, suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe le 01/01/2014 pour avancement de grade de ROUGIER Gisèle
- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe – Temps complet, suite à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe le 01/07/2014 pour avancement de grade de LEITE Chantal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les propositions de Monsieur le Maire et dit que les postes seront supprimés après avis du Comité Technique.

Le tableau des emplois communaux sera modifié en conséquence.

### **5 – Location salle polyvalente : modification règlement**

#### **Délibération n° 2014-55**

Monsieur le Maire propose de modifier :

- Les conditions de paiement en demandant le versement d'arrhes au moment de la signature du contrat
- Le règlement intérieur pour ajouter une clause concernant les consignes de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord.

Les arrhes, d'un montant de 50 €, seront encaissés à la signature du contrat et ne seront pas remboursés en cas d'annulation.

Le nouveau règlement joint est approuvé.

### **6 – Divers**

#### **1°) Informations données par Monsieur le Maire :**

- Un lot d'anciennes chaises du local du Club de l'Age d'Or a été vendu pour 100 €.
- Réunion organisée le 16 octobre concernant l'usage du numérique à l'école et les antennes satellites avec les sociétés NORDNET et PobRun.
- Réunion le 23 octobre avec la SEMERAP pour évoquer différents problèmes : ruptures de canalisations, problème de pression, contrôles avant remise en eau et qualité des revêtements suite à interventions.
- DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Sylvie GERBE et Jean-Pierre CHRETIEN se chargent de monter les dossiers. Les volontaires sont les bienvenus.
- Modification du Plan Local d'Urbanisme : fin de l'enquête publique le 30 septembre. En attente du rapport du commissaire-enquêteur. Le projet sera soumis à la Préfecture avant d'être proposé à l'approbation.
- PUP (Projet Urbain de Partenariat) à élaborer pour le partage des frais de voirie et réseaux entre les propriétaires de l'AFUL de Moneyroux et la commune pour l'aménagement de la zone AUg5.
- Réunion le 13 octobre avec la Direction Départementale des Routes pour étudier l'aménagement sur la RD 405 au-dessus du lotissement du Domaine de l'Ambène
- Subvention de 7 500 € accordée par le Conseil Général (au titre du produit des amendes de police) pour l'aménagement du chemin piétonnier sur la RD 138 entre le chemin de la Boule et le chemin des Meuniers.

- Remise des médailles du travail à Claudine LONGCHAMBON et Gisèle ROUGIER le 20 octobre
- Ad'Ap (Agenda d'accessibilité Programmée) : Courrier d'engagement de la commune dans ce dispositif à envoyer avant la fin d'année en Préfecture. Un diagnostic a été réalisé par SOCOTEC.
- Riom-Communauté / Mutualisation des services et moyens : Christian MELIS a assisté à une formation sur le schéma de mutualisation (obligatoire depuis 2010) et doit être impérativement élaboré pour Mars 2015. Exemples de mutualisations possibles : mutualisation des services pour l'instruction des dossiers urbanisme, pour l'assistance informatique..., mutualisation des moyens en matériel, groupements de commandes ....
- **2°) Tour de table :**
- ERDF : Roland GRANDJEAN rend compte de la réunion à laquelle il a assisté. La commune a un interlocuteur privilégié. Un n° de téléphone est dédié aux collectivités.
- SIARR (Syndicat d'assainissement), par Roland GRANDJEAN. Il rend compte de sa visite de la station d'épuration. Distribution à chaque conseiller d'une brochure de présentation (collecte et traitement des eaux usées). L'exploitant est La Lyonnaise des Eaux. Problème du volume important d'eaux claires qui ne devraient pas arriver à la station : un diagnostic des réseaux est nécessaire. Pour information, la commune d'Enval fait actuellement réaliser un diagnostic par le bureau SAFEGE. Une nouvelle réglementation modifie les conditions de traitement des boues. Une des autres missions du syndicat est l'entretien des ruisseaux et le SPANC (Service public de l'assainissement non collectif).
- Environnement :
  - Ambroisie : Présence de Jean-Pierre CHRETIEN, Marie BRIQUET et Nicolas MOULY à la réunion organisée par Riom Communauté et l'ARS. Cette plante invasive provoque des problèmes de santé (allergies). La mission est de réaliser un bilan sur le territoire de Riom Communauté. Un arrêté préfectoral a été pris concernant la destruction.
  - Utilisation des produits phytosanitaires, par Jean-Pierre CHRETIEN. Une loi de 2011 interdit de répandre des produits phytosanitaires. Il est donc préconiser de traiter autrement en respectant une charte de protection de l'environnement. Une association pourrait intervenir avec pour mission un audit et la démarche à suivre. Coût : environ 3 500 €.
- Commémorations : Cérémonies organisées le 8 mai et le 11 novembre avec la volonté d'associer un maximum de personnes : école, associations ... Il est prévu des musiciens, à voir peut-être avec l'Armée.
- Commission communication :
  - Journal municipal : un thème de dessin est proposé aux enfants de l'école pour l'illustration de la couverture du prochain numéro
  - Constitution d'un groupe de travail pour un livre sur Enval.
- Riom Communauté / Transport, par Bernard LE COSQUER : une étude est en cours sur l'évolution du service en prenant en compte le constat et les besoins. Une 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu dans chaque commune suivie de réunions à Riom Communauté.
- Riom Communauté / Commission Culture : Bernard LE COSQUER fait partie d'un groupe de travail constitué pour les bibliothèques de réseaux.
- Pompiers : au cours de la visite de la caserne de Riom, il a été évoqué le manque de pompiers volontaires.
- SIAD (service d'aide à domicile) : Marché confié à la société STB pour le portage des repas. Changement de locaux. Réseaux de mandataires à développer.
- ADSEA (), par Bernard LE COSQUER. Rencontre avec le Directeur de « l'ENDROIT » qui lui a présenté leurs actions.

- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Association avec le CCAS de Volvic pour « La semaine bleue ». Information concernant les conférences et animations organisées par le CCAS de Volvic. Enquête ABS (analyse des besoins sociaux) : les bulletins vont être prêts à être distribués dans les boîtes aux lettres, faire passer le message qu'il est important de répondre.
- Riom Communauté : Economie, par Serge LUCAND : développement des zones d'activités sur le territoire, création d'une Maison de l'Emploi et attractivité du territoire.
- Enfance - Jeunesse, par Cathy VENTAX :
  - 101 élèves à l'école à la rentrée. Environ 80 prennent leur repas à la cantine, 90 participent au TAP et 30 fréquentent le centre de loisirs.
  - Une réunion a été organisée en présence de l'équipe complète d'animation pour présenter aux parents les activités proposées (12 parents présents).
  - Recherche de bénévoles pour diversifier les activités du TAP
  - Achat de petit matériel à prévoir (télé – lecteur DVD)
  - Assemblée Générale de l'Association de Parents d'Elèves « Les Loustics » : le bénéfice des manifestations est reversé à l'Ecole pour aider à financer les sorties scolaires
  - Fréquentation de la salle des jeunes : variable, entre 10 et 16 jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		<del>GERMAIN Héloïse</del>	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			